

BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De M. Hervé CHAMBON

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien
- option charge Vendeur pour les mandats Succès

1 € à 150 000 € : **6 000 €**
150 001 € à 600 000 € : **4 %**
+ **2,4%** sur la tranche au-delà de 600 000 €

Location loi du 6 juillet 1989 :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie

	Logement 0 à 50 m ²		50 à 100 m ²		> 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	2 € / m ²	-	1,5 € / m ²	-	1 € / m ²	-
Visites et constitution du dossier	3 € / m ²	3 € / m ²	2,5 € / m ²	2,5 € / m ²	2,5 € / m ²	2,5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	1 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²	0,5 € / m ²	0,5 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	1 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²	0,5 € / m ²	0,5 € / m ²
TOTAL	7 € / m²	5 € / m²	6 € / m²	4,5 € / m²	4,5 € / m²	3,5 € / m²

Immobilier Professionnel ou commercial :

Honoraires HT calculés sur le prix net vendeur du bien

Achat - Vente de fonds de commerce, murs commerciaux, bureaux, entrepôts - Cession de bail :

Honoraires HT : **6,50%** avec un minimum de 7 500 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : **8 %** sur 36 mois de loyer avec un minimum de 2 500 € HT

+ Rédaction de bail (par l'agence) :

un mois de loyer HT avec un minimum de 1 000 € HT

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires HT : de **3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien

Honoraires HT : **6 %** (si le vendeur est assujetti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : **8 %** sur 12 mois de loyer

(Rédaction du bail par le notaire)

***Chaque mandataire est juridiquement indépendant.**

Mis à jour le 01/01/2016